



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités
entre les femmes et les hommes, en particulier des soins
dispensés dans le contexte du VIH/sida**

Déclaration présentée par la Fondation Al-Hakim, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.



Déclaration*

La Fondation Al-Hakim participe à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme en tant que représentant des femmes iraqiennes. Nous souhaitons appeler l'attention du monde sur les souffrances et les injustices infligées aux femmes iraqiennes, le plus grand groupe social d'Iraq, par l'ancien régime dictatorial et à présent par de lâches terroristes.

Organisation non gouvernementale à vocation sociale, culturelle et éducative disposant d'un département des affaires féminines, la Fondation Al-Hakim est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Notre objectif est de donner aux femmes les moyens de défendre leurs droits, notamment le droit de participer à la prise de décisions et l'égalité en droit, et d'entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, nous nous attachons à faire entendre la voix des Iraquiennes dans les conférences et réunions internationales.

Nous avons participé l'année dernière aux travaux de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et nous sommes déterminés à participer sérieusement et effectivement à toutes les réunions internationales consacrées aux questions féminines. Nous continuerons à promouvoir la contribution des femmes et à les aider à jouer pleinement leur rôle fondamental dans la société, sur un pied d'égalité avec les hommes, en organisant des formations intensives et des séminaires, et en militant auprès du Gouvernement pour qu'il crée des emplois pour les femmes et fournisse une aide humanitaire aux femmes iraqiennes victimes des guerres et des conflits.

Notre département des affaires féminines s'attache à élever le niveau culturel et scientifique des femmes iraqiennes pour leur permettre de contribuer pleinement à la vie de la société. Nous sommes convaincus qu'en acquérant de nouvelles connaissances scientifiques et culturelles, les femmes pourront mieux faire face à tous les problèmes et risques, y compris le VIH/sida.

Nous cherchons à appeler l'attention du monde sur les souffrances des millions de veuves iraqiennes, victimes de l'ancien régime dictatorial, des guerres et du terrorisme, et nous engageons l'Organisation des Nations Unies et tous les États ainsi que toutes les organisations humanitaires à venir en aide à cet important groupe social d'Iraq.

Nous rappelons le rôle de premier plan joué par les femmes iraqiennes et nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement iraqien. Nous demandons à tous les gouvernements de prendre les mesures voulues pour abolir toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans l'emploi et dans d'autres domaines de la vie sociale. Nous demandons également qu'un rôle plus important et qu'un appui plus conséquent soient accordés aux organisations féminines et que la possibilité leur soit donnée de participer aux réunions et conférences internationales pour faire entendre, de façon transparente et claire, la voix des femmes au monde entier.

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Nous soulignons que l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et les organisations intéressées doivent s'employer à promouvoir l'égalité des sexes, à éradiquer l'analphabétisme par le biais de l'éducation, à améliorer le niveau de vie et à lutter contre la pauvreté en créant des emplois et en assurant l'égal accès des femmes et des hommes aux soins médicaux.

En dernier lieu, nous insistons sur la nécessité d'assurer l'éducation sanitaire des femmes et de fournir des soins médicaux essentiels de base aux femmes, en particulier dans les communes pauvres, afin de réduire les problèmes de santé et les maladies, y compris le VIH/sida.
